

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard VALKRE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 juin 2022	Le 20 juin 2022	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Michel TALON est désigné.

### **2022-05-15A Avenants 01-02-03 au marché de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu la délibération n°2021-01-02 du 28 janvier 2021 attribuant les marchés travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt.*

*Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2021*

*Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 juin 2022*

Par délibération en date du 28 janvier 2021, dans le cadre de l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt, les lots 01 à 15 ont été attribués par le Conseil Communautaire au groupement d'entreprises AUBE pour un montant global de 1 097 737,48 € HT option climatisation comprise concernant le lot 11 « chauffage, fluide, ventilation, climatisation ».

**L'avenant 01** au marché porte sur la nécessité de déplacer les garages et l'aire de lavage dont l'implantation était initialement prévue devant le bâtiment (traversée de route, prolongement des réseaux et création d'une voie d'accès). Ces modifications non substantielles concernent le lot 02 « VRD » pour un montant supplémentaire de 45 589,59 € HT et le lot 05 « Gros Œuvre » pour un montant supplémentaire de 3 850 € HT soit un total en plus-values pour l'avenant n° 01 qui s'élève à 49 439,59 € HT.

Il est donc nécessaire de porter le montant les lots à respectivement :

- 195 670,44 € HT soit + 30,38 % au montant initial du lot 2,
- 78 271,03 € HT soit + 5,17 % au montant initial du lot 5.

L'incidence financière de l'avenant n° 01 a été reportée sur le montant du marché de base sans option qui passe de 1 049 151,37 € HT à 1 098 590,96 € HT.

**L'avenant n° 02** porte sur la régularisation d'une erreur matérielle au moment de la notification du marché au groupement d'entreprises AUBE. En effet le marché a été notifié pour un montant initial sans option de 1 049 151,37 € HT alors que le Conseil Communautaire a attribué, sur avis de la C.A.O, le marché avec option climatisation pour un montant de 1 097 737,48 € HT (option climatisation = 48 586,11 € HT).

Il convient donc de régulariser cette situation et de porter le marché, avenant 01 inclus, au montant de : 1 147 177,07 € HT (1 097 737,48 € montant du marché avec option auquel s'ajoute 49 439,59 € montant de l'avenant n° 01).

**L'avenant n° 03** porte principalement, quant à lui, sur un traitement acoustique spécifique préconiser par l'acousticien pour les locaux de l'école de musique et sur un ajustement électrique nécessaire dans les locaux de la Police Municipale et l'école de musique. Ces travaux modificatifs se décomposent de la façon suivante :

Lot 07 Plâtrerie	+ 22 151,75 € HT
Lot 08 Menuiserie bois	+ 980 € HT
Lot 09 Faux plafond	+ 2 240,43 € HT
Lot 10 Chape – carrelage	+ 2 511,60 € HT
Lot 13 Electricité	+ 4 758,55 € HT

soit un total en plus-values pour l'avenant 03 qui s'élève à 32 642,33 € HT.

Il est donc nécessaire de porter le montant des lots à respectivement :

- 99 794,09 € HT soit + 28,53 % au montant initial du lot 07 – Plâtrerie Peinture
- 25 171,16 € HT soit + 4,05 % au montant initial du lot 08 – Menuiserie bois
- 15 364,03 € HT soit + 17,07 % au montant initial du lot 09 – Faux plafond
- 70 585,30 € HT soit + 3,69 % au montant initial du lot 10 – Chape – Carrelage
- 79 787,39 € HT soit + 6,34 % au montant initial du lot 13 - Electricité



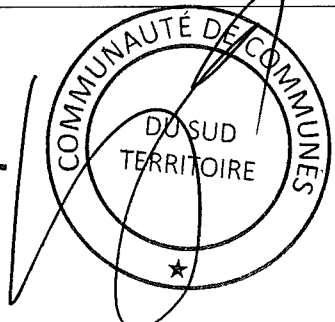
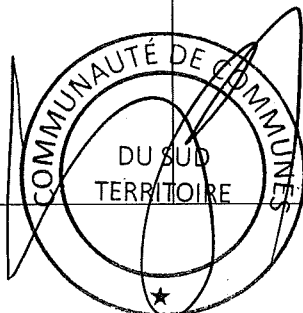
**Le nouveau montant du marché après les trois avenants (dont un rectificatif) est arrêté à la somme de 1 179 819,40 € HT, soit + 7,48 % par rapport au montant initial.**

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux modificatifs est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider le nouveau montant du marché suite aux différents avenants présentés ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Annexe : Tableau récapitulatif avenants marché Fonteneilles

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p><b>JEUDI 07 JUL. 2022</b></p>
<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p> </p>

LOT	MONTANT MARCHÉ DE BASE AVEC OPTION (Avenant n° 2 rectificatif)	RÉCAPITULATIF AVENANTS DE TRAVAUX 1 ET 3 - SITE DES FONTENELLES A BEAUCOURT				%AGE AUMENTATION PAR LOT	MONTANT DE MARCHÉ APRES AVENANTS
		1 Déplacement des garages	3 Aménagement électrique - Police municipale et école de musique	3 Traitement acoustique - Ecole de musique	3 Sous couche acoustique - Ecole de musique		
Lot 01 - Démolition	13 200,00						13 200,00
Lot 02 - VRD	150 080,85	45 589,59				30,38	195 670,44
Lot 03 - Ravalement de façades	90 000,00						90 000,00
Lot 04 - Menuiseries alu	346 611,70						346 611,70
Lot 05 - Gros Œuvre	74 421,03	3 850,00				5,17	78 271,03
Lot 06 - Serrurerie	6 788,70						6 788,70
Lot 07 - Plâtrerie Peinture	77 642,34			22 151,75		28,53	99 794,09
Lot 08 - Menuiseries bois	24 191,16			980		4,05	25 171,16
Lot 09 - Faux Plafond	13 123,60			2 240,43		17,07	15 364,03
Lot 10 - Chape - Carrelage	68 073,70				2 511,60	3,69	70 585,30
Lot 11 - Chauffage - VMC + option	79 762,42						79 762,42
Lot 12 - Plomberie - Sanitaire	20 313,14						20 313,14
Lot 13 - Electricité	75 028,84		2 847,35	1911,2		6,34	79 787,39
Lot 14 - Peinture - Nettoyage	27 000,00						27 000,00
Lot 15 - Garage	31 500,00						31 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 097 737,48</b>	<b>49 439,59</b>	<b>2 847,35</b>	<b>27 283,38</b>	<b>2 511,60</b>		<b>1 179 819,40</b>

Remarque objet de l'avenant n° 2 : rectification avec augmentation du marché à 1 097 737,48 €. Cette somme est le montant du marché avec option qui a été validé en C.A.O et Conseil Communautaire le 28 janvier 2021